

**Rapport de la commission chargée d'examiner le préavis N° 9/2018 - Demande de crédit de Fr. 49'000.- pour l'aménagement d'une installation de fitness urbain au jardin Roussy et réponse au postulat de M. Philippe Neyroud (PS) intitulé « Pour l'installation de mobilier de fitness urbain dans l'espace public boéland ».**

Au Conseil Communal de La Tour-de-Peilz,

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs,

La commission s'est réunie le lundi 28 mai 2018 à 19h30, Salle 1 de la Maison de commune :

Mesdames, Messieurs

Jean-Wilfrid Fils-Aimé (PDC+I)  
Geneviève Pasche (Les Verts)  
Nathalie Dubuis (PLR)  
Anthony Abbott (PLR)  
Julien Costanzo (PS)  
Philippe Neyroud (PS)  
Manuel Paley (UDC), (en remplacement d'Eric Mamin)

La Municipalité était représentée par M. Olivier Wälchli. Il était accompagné de son chef de service de service, M. Walter Steiner.

Le président de la commission remercie les conseillères et conseillers ainsi que la délégation municipale pour leur présence. La parole est donnée ensuite à Monsieur le Municipal pour des compléments d'informations relatives au préavis.

M. Wälchli explique que le service Jeunesse et Sport travaillait déjà sur ce projet avant le dépôt par M. Neyroud de son postulat.

Le postulat a incité la Municipalité à venir plus rapidement avec une approche pragmatique.

Les contraintes de la vie quotidienne obligent bon nombre de gens à ne laisser que peu ou pas de place pour une activité sportive dans leur quotidien.

La municipalité, soucieuse des bienfaits que procure une activité sportive saisit l'opportunité pour proposer des objectifs de bien-être et de santé publique susceptibles de renforcer le lien social au sein de la population. Le but est d'encourager l'activité physique des habitants de la commune en aménageant un espace pour un Fitness Urbain. Cette installation d'appareils en plein air offrira une solution pour toutes les tranches d'âge de s'entraîner gratuitement. Que l'on soit un sportif confirmé, un habitant soucieux de sa santé ou un senior voulant se maintenir en forme, chacun y trouvera son compte.

Au niveau de la commune, quelques endroits ont été identifiés pour installer ce genre de matériel. Parmi ces lieux, le Jardin Roussy a eu la préférence de la Municipalité. De par son cadre, le jardin Roussy se révèle être un lieu très prisé déjà par les promeneurs et les gens qui pratiquent du sport sur les quais. Il aura l'avantage d'attirer sans nul doute la curiosité du public. A noter que l'installation de ces appareils ne dénaturera en rien le cadre naturel du jardin.

Un autre endroit parmi ceux identifiés par les services était éventuellement le stade de Bel-Air. Lors d'une future rénovation ou d'un aménagement du terrain, la municipalité pourrait envisager dans 2<sup>ème</sup> temps d'exploiter cet emplacement.

Ces quelques photos montrent le type de machines qui est prévu (au bas de la feuille, le modèle installé à Vevey). Elles illustrent ainsi la volonté de la municipalité quant aux appareils souhaités. Ce sont des appareils qui vont permettre à toutes les tranches d'âge de pratiquer du mouvement en douceur (gym douce, coordination, détente). Des machines qui sont un peu plus au niveau des exercices cardiovasculaires ou musculaires sont prévues aussi. En fait ce sont des engins comparables à ceux qui équipent les salles de fitness.

Il est prévu 4 fois 2 machines. 1 machine de chaque côté avec une fiche explicative pour son utilisation. L'idée est d'avoir quelque chose de complètement équilibré. Un appel d'offres pour 8 machines complémentaires a été lancé. Chacun sera libre de venir s'entraîner quand bon lui semble. De plus, avec l'aide d'instructions très complètes, en français et en anglais, qui se trouveront sur les appareils, l'utilisateur pourra s'exercer en toute connaissance de cause et sans aucune aide extérieure.

La Municipalité a déposé déjà la demande pour ces travaux de façon à avancer rapidement et à mettre en service ce fitness urbain aux alentours du 15 juillet ou fin juillet, une fois que le conseil communal aura validé le crédit de Frs. 49'000.-. L'attribution des mandats pour l'achat des machines et l'appel d'offres se feront en parallèle.

### **Les questions et réponses**

Dans sa conclusion, le postulant avait demandé à la Municipalité de considérer aussi l'installation de sites de « Street Workout » dans l'espace public boéland. Cette possibilité n'a pas été envisagée. Pourquoi ?

Le municipal a répondu que le « Street Workout » est quelque chose de spécifique avec une infrastructure adaptée pour des gens qui pratiquent déjà le sport à haute intensité. Dans un 2<sup>ème</sup> temps, dans un autre endroit, comme la place Bel-Air, on pourra envisager cela. Mais là l'idée, est de déjà donner la possibilité à tout un chacun de faire du mouvement, de bouger, pour améliorer leur forme physique tout en admirant la vue sur le lac.

Pour le postulant, M. Philippe Neyroud le projet qui est proposé par la Municipalité va dans le sens socio-culturel voulu à un coût : somme toute modique, et la remercie pour le très bon projet qu'elle a proposé. Il espère que cela va inciter le plus de monde possible à se réunir et pratiquer du mouvement sur ces installations. Sur la question de l'emplacement au jardin Roussy, il est conscient des avantages du lieu mais relève quand même certains inconvénients. De par son excentricité par rapport au territoire communal les citoyens boélards qui habitent dans les hauts seront moins attirés par cette installation. De plus le fait d'avoir un dallage de 20 m<sup>2</sup> bétonné à cet endroit pourrait avoir un impact sur l'environnement herbeux et arborisé de l'emplacement prévu. Dans son esprit, il avait imaginé que c'était l'occasion de rendre attractive un endroit comme la place du Four qui est désertée à l'heure actuelle et qui jouit d'une situation favorable aussi.

L'emplacement du jardin Roussy, confirme M. Wälchli a été discuté avec le chef jardinier, qui s'est concerté avec le service de l'Urbanisme. Ils ont été sur place faire des mesures par rapport aux machines et aux racines des arbres. Ils ne trouvent pas d'inconvénients à cela.

Par rapport à la place du Four, c'est un point que la municipalité n'avait pas évoqué et qui n'a pas été discuté entre les services. La circulation qui passe devant et derrière la pénalise évidemment. La place est quand même plus centrée, certes, mais moins visible.

Un commissaire pense étant donné que cette installation va se trouver à la frontière avec Vevey, il y a beaucoup d'habitants de Vevey qui vont en profiter. Est-ce que la commune de Vevey va apporter un soutien financier à ce projet ?

Pour le Municipal, étant une installation publique, cela ne fait pas de sens de rentrer dans un tel système. Cette question ne se pose même pas. Si cette installation peut profiter aux Veveysans, tant mieux. A noter que la piste de course de Bel-Air, elle non plus, n'est pas seulement utilisée que par les gens de la commune.

Un autre commissaire se demande s'il n'est pas opportun de contacter les Fitness du lieu pour demander une collaboration pour des séances de présentation, de démonstration ou autres ? Cela pourrait être une idée durant les 3 premières semaines d'avoir quelqu'un pour présenter les machines répond le municipal. C'est une possibilité à étudier déclare le Municipal.

La question est posée concernant les aménagements complémentaires à venir ?

Ces autres aménagements concernent spécialement la réfection de la place de jeu du jardin. Il est prévu de mettre aux normes les installations et de changer les mobiliers urbains. Les massifs en arbre ne seront pas touchés. Il n'y aura pas de mise à l'enquête. Pour l'instant le service de l'Urbanisme se penche sur ces aménagements et envisage une intervention pour la fin de cette année.

Il était important aussi de s'intéresser à la problématique de l'entretien des machines, ?

Pour la délégation Municipale l'idée est de faire 2 contrôles annuels si la machine est moins utilisée, en début et au milieu de la saison. Un montant de Fr. 2'000.- pour ces 2 entretiens annuels sera mis au budget. Pour la 1<sup>ère</sup> année d'utilisation des appareils, l'entretien se fera gratuitement. Il faut surtout s'assurer de la fiabilité du matériel.

D'où l'intervention d'un commissaire qui relève que l'aspect d'avoir un système de location n'a pas été envisagé dans le préavis ? Ainsi, le souci de l'entretien des machines de même que la possibilité de les renouveler auraient été résolus.

Par rapport aux problèmes de sécurité, il en est de la responsabilité des utilisateurs. Les appareils seront installés dans un endroit très visible, ce qui limitera aussi les actes de vandalismes.

Quant à la participation à une assurance maladie, il a été répondu que la Municipalité ne souhaitait pas un partenariat avec une assurance, ce qui pourrait entraîner des contraintes.

Les commissaires ont aussi posé la question de la provenance des entreprises et des équipements ?

Toutes les entreprises ne vont pas proposer les mêmes machines. Chaque fournisseur va faire ses propres propositions. Un appel d'offres a été lancé pour 8 machines complémentaires (4x2) allant de la mobilité douce à l'endurance, le cardio-vasculaire, le musculaire auprès de 4 fournisseurs vaudois et fribourgeois.

Quant à une éventuelle mise à l'essai de l'installation M. Wälchli a mentionné qu'à Vevey, il y avait eu une phase de test menée pendant 2 mois et que la démarche avait été bien accueillie par la population. Le public sait maintenant que c'est un concept qui marche et de plus des installations de fitness urbain fleurissent depuis dans plusieurs villes romandes. Donc il ne voit pas l'utilité de mettre l'installation à l'essai. Il y a eu un article dans le journal pour présenter le projet, le lieu a été mentionné et il n'y a pas eu de contestations à ce jour.

La commission remercie la délégation municipale pour les explications fournies et se réjouit de voir cette installation bientôt opérationnelle pour le bonheur de la population boélande.

## Délibérations

La commission salue l'initiative de la commune et est unanime à reconnaître le bien-fondé du préavis. Les Boélands disposeront désormais d'un lieu idéal pour se retrouver pour des activités récréatives et sportives. L'emplacement du fitness urbain au jardin Roussy est un bon compromis. Le cadre offre une vue imprenable sur le lac, libre d'accès à tout public et permet une revalorisation de l'espace. Toutefois malgré le succès retentissant de ces installations auprès des personnes d'un certain âge, elles risquent d'être boudées par les jeunes sportifs aguerris. Il est souhaitable que la municipalité profite de la possibilité de subventionnement cantonal pour installer dans un proche avenir d'autres équipements de sport susceptibles de répondre ainsi aux attentes de cette catégorie de jeunes citoyens sportifs.

A l'unanimité la commission recommande au Conseil Communal d'approuver le présent préavis.

## Conclusions

En conclusion, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Le Conseil communal de La Tour-de-Peilz,

- vu le préavis municipal N° 9/2018,
- ouï le rapport de la commission chargée d'examiner ce dossier,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

### décide :

1. D'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 49'000.- à débiter du compte N°440.3116.00 « Achat place de jeu » pour l'aménagement d'un fitness urbain au jardin Roussy ;
2. De financer cet investissement par la trésorerie courante ;
3. De considérer que le présent préavis répond au postulat de M. Philippe Neyroud (PS) « Pour l'installation de mobilier de fitness urbain dans l'espace public boéland ».

La Tour-de-Peilz, le 8 juin 2018

Au nom de la commission,

Jean-Wilfrid Fils-Aimé,  
Président-rapporteur



## PRÉAVIS MUNICIPAL N° 9/2018

le 2 mai 2018

Demande de crédit de Fr. 49'000.-- pour l'aménagement d'une installation de fitness urbain au jardin Roussy et réponse au postulat de M. Philippe Neyroud (PS) intitulé « Pour l'installation de mobilier de fitness urbain dans l'espace public boéland ».

1003-ADM-1804-PAD-rc-Preavis\_9-Fitness\_urbain.docx

Au Conseil communal de  
1814 La Tour-de-Peilz

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs,

### 1. Objet du préavis

Le présent préavis a pour objet une demande de crédit pour l'aménagement d'une installation de fitness urbain au jardin Roussy conjointement au projet de réaménagement de la place de jeu actuelle pour les enfants. Il s'agit de répondre aux besoins supposés de la population par une offre différente d'activités physiques et de loisirs dans le but de toucher un public élargi.

### 2. Préambule

Le 25 octobre 2017 un postulat intitulé « Pour l'installation de mobilier de fitness urbain dans l'espace public boéland » a été déposé au Conseil communal par M. Philippe Neyroud (PS) et renvoyé directement à la Municipalité. Cette dernière répond au postulat en proposant l'implantation d'un fitness urbain sur son territoire à l'intention du public boéland.

### 3. Contexte

Dans de nombreuses villes du canton et bien au-delà, le fitness urbain rencontre un succès croissant par la complémentarité qu'il offre en matière d'activités physiques et de sport, allant même jusqu'à intéresser une part non négligeable de la population inactive ou qui se dit non sportive.

D'autres communes de la Riviera s'y sont intéressées et Vevey a fait le pas avec l'implantation d'un site à l'embouchure de la Veveyse, à la plus grande satisfaction des utilisateurs et des autorités locales.

En mettant sur pied une session de 18 ateliers d'Urban Training qui ont accueilli chacun 25 participants d'avril à octobre 2017, la commune de La Tour-de-Peilz avait souhaité répondre à des objectifs de bien-être et de santé publique, renforcer le lien social au sein de la population et stimuler l'activité physique



de plein air à destination d'un public venant d'horizons variés. Au total, ce sont 450 personnes qui ont pris part à cette offre gratuite pour les participants, reconduite en 2018.

L'implantation d'un fitness urbain est une nouvelle étape pour répondre de manière complémentaire à ces objectifs de santé publique. C'est la possibilité pour tout un chacun, sportif avéré ou non, d'accéder librement et en tout temps à des engins adaptés aux niveaux et possibilités physiques du plus grand nombre, enfants, adolescents, adultes, aînés.

Le canton encourage les actions de promotion de la santé

#### Promotion de la santé par l'activité physique et le sport

*L'Etat de Vaud lance un appel à projets aux clubs sportifs, associations s'occupant de sport handicap et aux communes vaudoises. Le lancement de nouvelles activités de promotion de la santé par le sport, destinées aux enfants et aux adolescents, pourra obtenir un soutien financier.*

*La pratique d'une activité sportive régulière contribue au bien-être de la population et permet de gagner des années de vie en bonne santé. Afin de renforcer l'offre existante dans le canton, l'Etat de Vaud lance de nouvelles actions de promotion de la santé en ciblant l'encouragement de l'activité physique et la pratique sportive. Un partenariat entre le Département de la santé et de l'action sociale et le Département de l'économie, de l'innovation et du sport permet de subventionner jusqu'à fin 2018 de nouveaux projets.*

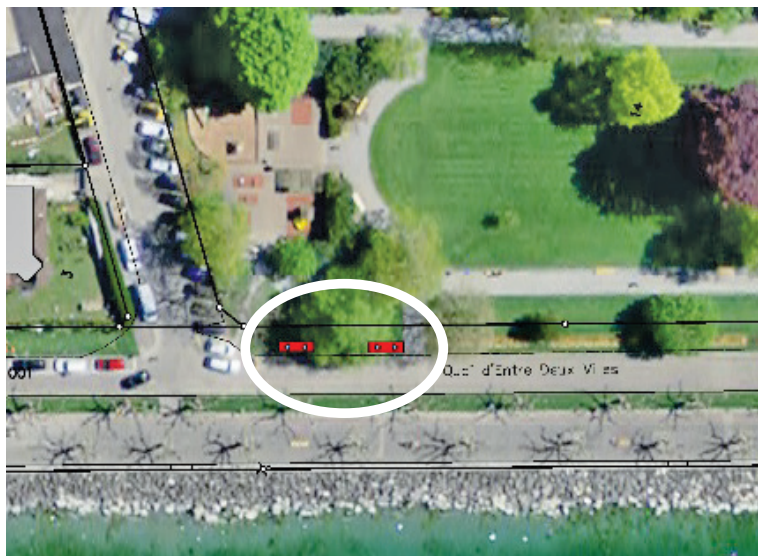
Sources : <https://www.vd.ch/themes/sante/prevention/projets-sport-sante/>

## 4. Situation

Afin de toucher le plus grand nombre et garantir le succès d'une telle installation, il était important d'opter pour un lieu bien fréquenté et de passage.

Il est donc proposé d'aménager une nouvelle infrastructure à l'extrémité du jardin Roussy, à proximité immédiate de la place de jeux des enfants.

L'espace suggéré respecte la géométrie du parc et tient compte de la réfection de la place de jeux et d'autres aménagements complémentaires à venir en lien avec ce projet.



## 5. Le projet

L'implantation de ce fitness urbain s'inscrit dans une réflexion globale d'aménagement de la place de jeux et de ses alentours dans le souci d'une harmonisation du lieu et tenant compte des impératifs et besoins des différents secteurs concernés.

### 5.1. L'option proposée

Deux socles en béton de 5 m x 2 m de 20 cm d'épaisseur sur chacun desquels seront encrés 2 engins de 2 modules, soit un total de 8 postes d'activités complémentaires, permettant de répondre à divers besoins, notamment à l'intention des aînés (gym douce – coordination – détente), sans oublier des exercices cardiovasculaires ou musculaires.



## 6. Les coûts

Le montant total des coûts de réalisation de ce fitness urbain se répartit comme suit :

• Achat de 8 postes de fitness	Fr.	34'000.--
• Frais de livraison et installation	Fr.	3'500.--
• TVA	Fr.	2'887.50
• Réalisation des socles en béton	Fr.	8'000.--
• Aménagement paysagé	Fr.	500.--
• <b>Total</b>	<b>Fr.</b>	<b><u>48'887.50</u></b>
<b>Arrondi</b>	<b>Fr.</b>	<b>49'000.--</b>

Ce montant ne tient pas compte de la subvention cantonale à venir dont le montant pour une aire de musculation/fitness peut atteindre jusqu'à 25 % du coût total.

Chaque engin de fitness est doté d'un panneau explicatif compris dans le prix.

Pour le suivi et l'entretien des engins de fitness, deux fois par année, un montant de Fr. 2'000.-- sera inscrit au budget sur le compte N° 440.3153.00 « Entretien des engins de jeux ». La première année, l'entretien est gratuit.

## 7. Planning

Il est prévu de réaliser les travaux durant l'été 2018.

## 8. Personnel communal

Cet aménagement n'aura pas de conséquence sur le personnel communal, le suivi et l'entretien du matériel étant assurés par le fournisseur selon un contrat prédéfini.

## 9. Développement durable

### 9.1. Social

Cette infrastructure de fitness urbain répond à un besoin d'une part élargie de la population en matière d'offre d'activités physiques et de sport en libre accès et non structurée. Elle s'inscrit dans une volonté communale, cantonale et fédérale de promotion de la santé pour la population. Cette activité de fitness vient en complément de l'offre d'Urban Training mise sur pied en 2017 pour sa première édition.

### 9.2. Economique

Ce projet étant pris en charge par un compte courant, il n'y a pas d'impact économique particulier.

### 9.3. Environnement

Ce projet n'a pas d'impact négatif sur l'environnement. Il complète le parc d'infrastructures sportives et de loisir externe ; il tient compte et respecte l'environnement de son lieu d'implantation.



## 10. Conclusions

En conclusion, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Le Conseil communal de La Tour-de-Peilz,

- vu le préavis municipal N° 9/2018 ,
- ouï le rapport de la commission chargée d'examiner ce dossier,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,



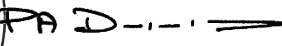
### décide :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 49'000.-- à débiter du compte N° 440.3116.00 « Achat place de jeu » pour l'aménagement d'un fitness urbain au jardin Roussy ;
2. de financer cet investissement par la trésorerie courante ;
3. de considérer que le présent préavis répond au postulat de M. Philippe Neyroud (PS) « Pour l'installation de mobilier de fitness urbain dans l'espace public boéland ».

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le syndic :

Le secrétaire :

Alain Grangier

Pierre-A. Dupertuis

Annexe :

- Postulat de M. Philippe Neyroud (PS) « Pour l'installation de mobilier de fitness urbain dans l'espace public boéland »

Délégué municipal : M. Olivier Wälchli

Adopté par la Municipalité : le 16 avril 2018



### **Pour l'installation de mobilier de fitness urbain dans l'espace public boéland**

Le bien-être des Boélandes et des Boélants passe aussi par le plaisir de pratiquer, en tout temps et à toute saison, des activités sportives en plein air. Il en va de la joie de vivre et de la bonne santé physique de la population.

Les beaux jours venus, beaucoup d'entre eux aiment en effet s'adonner à une activité sportive ou un simple exercice pour le plaisir sur les plages et sur les quais, dans les parcs publics. Pour d'autres, la mise à disposition par la Commune d'équipements publics en plein air pourrait s'avérer une incitation gratuite, positive en termes de cohésion sociale et de santé publique, disponible toute l'année - ou presque.

Jouissant d'un réel succès, les mobiliers de « *street workout* » et de fitness urbain peuvent répondre à un tel besoin et dans le même temps valoriser l'espace public. De telles installations permettent à tout un chacun, familles, enfants, parents, de s'entraîner sans risque, gratuitement et en plein air. Ces structures métalliques pour exercices de force : dites « *street workout* » ; ou engins d'exercices plus légers tels que vélos, marcheurs etc. : dits matériel de fitness urbain, s'adressent à un public intergénérationnel quel que soit son niveau de condition physique.

S'appuyant sur la volonté du Canton de Vaud qui, désireux de développer la promotion de la santé par l'activité physique et le sport, a développé un programme de subventions aux communes pour la réalisation de telles installations, certaines ont à leur tour décidé d'encourager l'activité physique en investissant dans un projet dont les contraintes techniques d'installation et les frais d'entretien s'avèrent très limités. Sans être exhaustif, on peut citer ici :

- La Ville de Lausanne, qui possède déjà 3 locations mixtes de « *street workout* » et de fitness urbain, et prévoit de se doter d'un 4<sup>ème</sup> site courant 2018.
- Morges, qui à l'initiative du Parlement des Jeunes puis d'un préavis de la Municipalité voté à une large majorité, a procédé cet été à l'équipement d'une installation de « *street workout* » dans le parc de Vertou. Pour la Municipale en charge de la Cohésion sociale, « un succès en termes de fréquentation, avec un impact probable pas encore mesuré sur la santé et les relations sociales. »
- A Pully, un postulat pour un tel équipement de l'espace public a aussi été déposé.
- Plus proche de nous enfin, Vevey a procédé au printemps à un test concluant aux Jardins du Rivage, avec une installation de fitness urbain équipée d'instructions d'usage et d'un dispositif pour comptabiliser la satisfaction des utilisateurs : en 6 semaines, 7'500 votes ont été enregistrés avec une réponse à plus de 80% positive. Un « formidable plébiscite de la population veveysane », selon le Municipal chargé du dossier, qui imagine déjà « un projet de plus grande ampleur encore pour valoriser l'ensemble des espaces verts du centre-ville, avec des activités autant ludiques qu'intenses ».

Partout le coût de ces installations s'est avéré modeste en regard du capital sympathie et de la convivialité qu'il génère auprès de la population. L'installation de « *street workout* » et de fitness

urbain constituerait assurément une plus-value en termes de bien-être, de santé physique et de lieux de convivialité pour les Boélandes et les Boélands. Cela répondrait également à la volonté de la Municipalité de mieux valoriser et animer la Place des Anciens-Fossés, et d'autres lieux publics encore.

Par conséquent je demande à la Municipalité de :

1. Considérer l'impact en termes de cohésion sociale et de santé publique que représenterait l'installation de sites de « *street workout* » et de fitness urbain dans l'espace public boéland
2. Etudier la faisabilité technique et budgétaire de telles installations
3. Et déterminer quel espace public serait le plus adéquat pour accueillir à court terme au moins un site mixte, ou un premier site test de fitness urbain suivi d'un autre de « *street workout* », étant entendu qu'un tel équipement en plein air pourrait se réaliser en plusieurs lieux publics distincts pour concerner les citoyen-ne-s du haut comme du bas de la Commune.

Je demande que mon postulat soit renvoyé à une commission pour sa prise en considération.

Pour le Parti Socialiste La Tour-de-Peilz

Philippe Neyroud